

## BULLETIN D'ADHÉSION

POUR OBTENIR SA CARTE D'ACCÈS

- Particuliers** Remplir 1  
habitat individuel ou collectif
- Collectivités et associations** Remplir 1 et 2  
mairies, services de la vallée, associations
- Professionnels** Remplir 1 et 2  
artisans, commerçants, copropriétés, syndicats, SCI etc.

1

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Commune : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

2

Dénomination : .....  
Activité : .....  
Code APE/NAF : .....  
N° SIRET : .....  
Dirigeant(e) : .....  
Téléphone : .....

Date et signature (obligatoire) :

Nombre de cartes souhaitées :  1  2 (max.)

N° de carte : .....

N° de carte : .....

Bulletin d'adhésion à remettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, complété et accompagné des pièces justificatives requises (voir ci-contre) ou par voie électronique à [contact@coeurdetarentaise.fr](mailto:contact@coeurdetarentaise.fr)

## UNE CARTE D'ACCÈS POUR LES DEUX DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES : LES MENUIRES ET L'ÎLE FERLAY



### 1. Comment utilisez la carte d'accès ?

La présentation de la carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries intercommunales.

- Présentation au gardien de la déchèterie avant tout déchargement.
- Enregistrement des déchets : type et volume.
- Enregistrement des déchets pour facturation des professionnels (*selon tarifs en vigueur*).

### 2. Comment obtenir sa carte ?

Vous pouvez, dès à présent, compléter le bulletin d'adhésion ci-contre, puis le transmettre à l'accueil de la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise avec les pièces justificatives suivantes :

Pour les particuliers :

- Photocopie d'un justificatif de domicile (*facture d'eau, d'électricité ou de téléphone de moins de 6 mois*)
- Photocopie de la carte d'identité

Pour les professionnels et collectivités :

- Extrait Kbis avec n° de SIRET
- Photocopie de la carte d'identité du responsable

Vous pourrez ensuite aller récupérer votre carte ou la recevoir par courrier (fournir une enveloppe timbrée avec votre adresse).

### 3. La carte et le service sont-ils payants ?

La carte est gratuite. L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers et certains déchets sont payants pour les professionnels. Tout 1/2 m<sup>3</sup> est dû. Consultez les tarifs applicables sur le site internet de la

Communauté de Communes Cœur de Tarentaise :  
[www.coeurdetarentaise.fr/collecte-decheteries](http://www.coeurdetarentaise.fr/collecte-decheteries)

### 4. Que faire en cas de changement : déménagement, décès, perte ou vol ?

- En cas de déménagement en dehors de l'intercommunalité ou de décès : restituer la carte.
- En cas de déménagement dans l'intercommunalité : transmettre ses nouvelles coordonnées.
- En cas de perte ou vol : faire désactiver la carte et demander un doublon à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise.

### 5. Validité

La carte est délivrée pour une durée illimitée, sauf cas exceptionnel (par exemple : présence d'une entreprise sur un temps donné).

### 6. Information des usagers

Le règlement intérieur des déchèteries est consultable en lieu et place et sur le site internet :  
[www.coeurdetarentaise.fr/collecte-decheteries](http://www.coeurdetarentaise.fr/collecte-decheteries)

### 7. Quelles sont les règles essentielles ?

- Respecter les consignes du gardien.
- Présenter la carte.
- Respecter les limitations de vitesse.
- Ne pas monter sur les murets.
- Veiller à ce que les enfants restent dans les véhicules.
- Respecter la propreté du site.
- Ne pas fumer